



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25 660 MONTFAUCON
03 81 81 45 71
mairie@montfaucon25.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 9 avril 2024 à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, mardi 9 avril 2024 à 19h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS DECISIONNELS – RAPPORTS DEBATS

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2024
- II - Echanges sur la situation de l'accueil des migrants-réfugiés.
- III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - 1. Affectation des résultats 2023 du budget périscolaire et modification de l'affectation 2023 du budget communal
 - 2. Budgets 2024 : commune et périscolaire
 - 3. Subventions aux associations
 - 4. Attribution d'aides 2024 aux associations dans le cadre de conventions.
 - 5. Jury d'assises 2025.
 - 6. Rétrocession d'une parcelle A. Natevaux, appartenant à l'EPF, à la commune.
- IV - MANDAT
 - 1. Echanges sur le mandat en cours et sur les deux années restant à courir.
 - 2. Propositions d'investissement à engager pour 2024 – 2025 - 2026.
- V - AFFAIRE D'URBANISME – BATIMENTS-TRAVAUX
 - 1. Projet salle d'accueil – bâtiment périscolaire : engagement phase Avant Projet Définitif.
- VI - AFFAIRE de PERSONNEL
 - 1. Etat de la procédure de recrutement en cours.
- VII - AFFAIRE ASSOCIATIVE ET DE MANIFESTATIONS
 - 1. Point sur les manifestations à venir.
- VII – AFFAIRE D'INTERCOMMUNALITE
 - 1. Compétences de police spéciale de la publicité extérieure

RAPPORTS D'INFORMATION

- Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
 - ✓ En urbanisme – droits des sols.
 - ✓ Etat des renoncements au Droit de Prémption Urbain.
 - ✓ Générales.

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : mardi 14 mai 2024

Sont présents : Pierre CONTOZ, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Laurent JEUNET, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Catherine PARDONNET, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Géraldine VALLOT VUITTON, Frédéric VERMOT

Absents excusés :

Gaëlle AUFFRET a donné procuration à Géraldine VALLOT VUITTON

Stéphanie BOITEUX a donné procuration à Corinne PETER

Absent : Guillaume BLANDIN

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Vincent GIRARD, comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté sont ajoutées :

- Affaires administratives et financières :
 - ✓ modification des tarifs de location des salles communales
 - ✓ Abandon par SFR du réseau de télévision par câble du quartier de la Malate
- Affaire d'urbanisme : état des réflexions de NEOLIA concernant la zone « CHAMPS DES CHEMINS »
- Affaire d'intercommunalité : modification des statuts de GBM – transfert partiel de la compétence 26- en matière de lecture publique.
- Affaire d'environnement et de démocratie participative : Centrale Photovoltaïque en Autoconsommation (études)

Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 21 mars 2024

Les conseillers municipaux ne font part, d'aucune observation.

Sans modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LA SITUATION DE L'ACCUEIL DES JEUNES MIGRANTS

Un tour d'horizon est effectué sur cet accueil, dont la situation dans la salle L. Lumière. Tout se passe bien. L'enseignement scolaire se poursuit. Les jeunes souhaitent poursuivre leurs études. Le repas qu'ils ont organisés, le vendredi 29 mars dernier a réuni plus d'une centaines de convives et a été un franc succès.

Les jeunes participeront aux activités communales, la Classic Grand Besançon Doubs, les trails

...

Une invitation à une réunion pour les maires de GBM sera adressée prochainement (réunion envisagée début mai).

RAPPORTS DECISIONNELS – RAPPORTS DEBATS

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Information sur le Compte Administratif, le Compte de gestion 2023 et BP 2024 votés par le CCAS.** Anne-Marie POTY, Conseillère municipale, rappelle que les comptes, administratif et de gestion, et BP du CCAS sont de la seule compétence du conseil d'administration.

Néanmoins, à titre d'information du conseil, elle présente les résultats du CA 2023 :

Recettes :	130.00 €
Dépenses :	219.12 €
Résultat de l'exercice :	- 89.12 € : déficitaire nb versement du BP
Reprise résultat 2022 :	63.02 € : excédentaire
Déficit de fonctionnement pour l'année 2023 :	- 26.10 €

Le BP 2024 voté par le Conseil d'Administration est écrit :

Recettes de fonctionnement :	2 120 € (dont 2 000 € de dotation du budget communal)
Dépenses de fonctionnement :	2 120 € (dont - 26.10 € de résultat 2023)

Pour information du conseil municipal.

◇ **Affectation des résultats 2023 du budget périscolaire**

Le compte administratif 2023, examiné le 21 mars dernier, montre un déficit de 44.41 €. Ce résultat est affecté au budget périscolaire 2024, en dépenses de fonctionnement, au compte 002. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Budgets 2024.** Le Maire rappelle que ces budgets sont conformes aux projets présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaire.

A/ Budget périscolaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	DOB 2024	BP 2024
002	Déficit antérieur reporté	44.41	44.41
<i>011 - Charges à caractère général</i>			
60623/6067	Alimentation	56 000.59	56 000.59
60631	Fournitures d'entretien	100	
60632	F. de petit équipement	700	700
6156	Maintenance	2 000	2 000
6184	Versements à des organ. form	100	100
6188	Autres frais divers	2 200	2 200
6248	Frais de transports divers	1 500	1 500
627	Services bancaires et assimilés	200	200
6288	Autres services extérieurs	31 000	31 000
TOTAL - Charges à caractère général		93 800.59	93 800.59
<i>012 – Charges de personnel</i>			
6215/6211	Personnel affecté par la collectivité	130 000	130 000
TOTAL – Charges de personnel		130 000	130 000
<i>65 – Autres charges de gestion</i>			
65131	Bourses	1 100	1 100
65132	Prix	1 100	1 100
6541	Créances admises en non valeur	1	1
TOTAL – Autres charges de gestion		2 201	2 201
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		226 046	226 046

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	DOB 2024	BP 2024
002	Excédent antérieur reporté	0	0
<i>70 – Produits des services</i>			
7067	Red. serv. périscolaires et ens	126 000	126 000
TOTAL – Produits des services		126 000	126 000
<i>74 – Dotations participation</i>			
74748	Participation des autres communes	60 046	60 046
7478/747818	Autres organismes	31 000	31 000
7488	Autres attribut° et participat°	9 000	9 000
TOTAL – Dotations participation		100 046	100 046
<i>77 – Produits exceptionnels</i>			
7713	Libéralités reçues	0	0
7718	Autres produits except de gestion	0	0
TOTAL – Produits exceptionnels		0	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		226 046	226 046

A l'unanimité, le budget périscolaire 2024 est adopté.

B/ Budget communal

Le Maire expose qu'en section de fonctionnement, le budget 2024 est inférieur de 164 234 € par rapport au BP 2023 (-9.7%) et équilibré à 1 521 146 €. L'excédent de fonctionnement, soit l'épargne brute est de 252 681 € contre 243 026 € en 2023.

Il s'écrit ainsi :

Recettes de fonctionnement	BP 2023 +DM	BP 2024
002 - Excédent antérieur reporté	299 680.79	69 807.61
013 - Atténuations de charges	6 000	4 000.39
042 - Opérations d'ordre entre sections	68 542.00	68 542
70 - Produits des services	218 890	201 150
73 /731 - Impôts et taxes / Fiscalité locale	977 831	1 081 261
74 - Dotations et participations	62 611	57 265
75 - Autres produits gestion courante	37 770.14	38 620.00
77 - Produits exceptionnels	500.00	500
Total recettes de fonctionnement	1 671 825.00	1 521 146
dont recettes nouvelles effectives	1 372 144.21	
Dépenses de fonctionnement		
11 - Charges à caractère général	286 190	297 962
12 - Charges de personnel	499 250	556 184
014 - Atténuations de produits	33 443	29 323
022 - Dépenses imprévues	5 900	pas en M57
023 - VirT à la section d'investissement	505 971	301 151
042 - Opérations d'ordre entre sections	79 010.00	82 514
65 - Autres charges de gestion courante	238 361	227 562
66 - Charges financières	23 060	26 450
67 - Charges exceptionnelles	640	pas en M57
Total dépenses de fonctionnement	1 671 825	1 521 146
dont dépenses nouvelles effectives	1 165 854	
Excédent de fonctionnement 2023	252 681.48	

Recettes d'investissement	BP 2023 + DM	BP 2024
001 - solde d'exécution reporté		
021 - VirT de la section de fonctionT	505 971.00	301 151
024 - Produits des cessions	17 675	15 000
040 - Opérations d'ordre entre sections	79 010.00	82 514
041 - Opérations patrimoniales	0.00	
10 - Dotations Fonds divers réserves	56 618	543 555
13 - Subventions d'équipement	88 777	188 990
16 - Emprunts et dettes assimilés	250 000	0
TOTAL Recettes d'investissement	998 051.00	1 131 210
dont recettes nouvelles effectives	492 080.00	

Dépenses d'investissement		
001 - solde d'exécution reporté	12 617.84	525 714.66
040 - Opérations d'ordre entre sections	68 542.00	68 542
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0
10 - Dotations Fonds divers réserves	4 630	1 000
13 - Subventions d'équipement	0	0
16 - Remboursement d'emprunts	137 100.16	112 000.34
20 - Immobilisations incorporelles	22 530	23 000
204 - Subventions d'équipement versées	174 542	118 542
21 - Immobilisations corporelles	561 439	245 411
27 - Autres immos financières	16 650	37 000
Total Dépenses d'investissement	998 051.00	1 131 210
dont dépenses nouvelles effectives	985 433.16	
Déficit d'investissement 2023	-513 096.82 €	

Au stade actuel, le projet SALLE D'ACCUEIL – BATIMENT PERISCOLAIRE, n'est pas pris en compte dans le budget présenté. Des décisions modificatives en recettes et en dépenses interviendront en cours d'année, selon son avancement.

A l'unanimité, le budget communal 2024 est adopté.

C/ Fiscalité 2024. Le Maire expose que ce budget prend en compte, en matière de fiscalité :

- L'augmentation des bases d'imposition de 3.9 % décidée par la Loi de Finances 2024
- La proposition municipale d'augmenter les taux de 2 %, soit
 - ✓ **Taxe sur Foncier Bâti - TFB : 34,20**
 - ✓ **Taxe sur Foncier Non Bâti – TFNB : 28,70**
 - ✓ **Taxe d'Habitation - TH : 8,48**

L'augmentation municipale est adoptée à l'unanimité.

La liste des travaux d'investissement envisagés est présentée, mais elle est encore en cours de chiffrage.

Au chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (ETUDES) : CREDIT **23 000 €**

- Etude préliminaire/faisabilité renaturation cour d'école : 13 850 € - subventionnable à terme
- Suite étude diagnostic Château Médiéval : 4 000 € - subventionnable à terme
- Préliminaire d'étude Centrale Photovoltaïque 5 500 €

Au chapitre 21 : Immobilisations corporelles (TRAVAUX) : CREDIT **245 111 €** somme à laquelle s'ajouteront les subventions.

- Désamiantage des sols de l'école compris MO et diagnostics (chiffrage en cours)
- Volets école 5 000 €
- Portes diverses (garage mairie/chaufferie église) 5 000 €
- Solde / règlement travaux cellules commerciales du 46 Comté de Montbéliard 9 040 €
subventionnable DETR
- Réalisation du poulailler partagé 35 000 €
subventionnable à 80% en cours
- Dossier économie d'eau / Département 22 000 €
subventionnable à 40 %
- Déplacement (cf travaux salle d'accueil) de 4 cases compost-sable-terre des ateliers communaux (chiffrage en cours)
- Installations de voiries, panneaux 5 000 €
- Tondeuse frontale d'occasion 11 000 €
- Plantations d'arbres 8 000 €
- Matériels informatiques dont TNE 9 500 €
subventions acquises
- Equipement de sonorisation (achèvement salle Marianne) (chiffrage en cours)
- Matériels divers pour services techniques 5 000 €
- Mobiliers dont chariot 1 500 €

Le programme est acté avec les observations suivantes :

- **Le coût du poulailler, élevé, est à préciser avec la répartition : résorption de la quasi décharge, abri hivernal des moutons ... et poulailler**
- **1 abstention concernant le poulailler compte tenu du coût annoncé.**

◇ **Subventions 2024.** Le Maire propose

	Propositions 2024
Association locale des Montfaucon de France	817 €
Association Nationale	
Association le Château + convention	817 €
Football Club de Montfaucon, Morre, Gennes, La Vèze	817 €
Tennis club Mamirolle – Montfaucon	817 €
Association des Familles	236 €
LACIM « les Amis d'un coin de l'Inde et du Monde »	236 €
Association de la Malate	236 €
Les Vergers de Montfaucon	236 €
Association des Anciens Combattants	105 €
Club des retraités	105 €
Association Eglise de Montfaucon – Patrimoine Historique	105 €
Association Notes et Touches	105 €
Aqueduc romain	105 €
Les Poulettes de Montfaucon	105 €
Les Cadichons falcomontais	105 €
Le Souvenir Français	20 €
SDIS – insertion annuelle	276 €

Associations d'intérêt scolaire	Propositions 2024
Coopérative scolaire de Montfaucon chiffre compte tenu du mode de calcul :	4 355 €
FSE collège de Saône ~74 élèves x 8 €/élèves : provisoire	528 € (8 € / collégien)
Association parents d'élèves LA TRIBU d'HENRIETTE	105 €
Prévention routière	150 €

Associations à caractère social proposition CCAS	Propositions 2024
France Alzheimer	115 €
Ronde de l'Espoir (Ligue contre le cancer)	115 €
Donneurs de Sang Saône	115 €
Semons l'Espoir et Maisons des Parents	115 €
Association Dons d'Organes	115 €
Association des Paralysés de France	115 €
Bibliothèque de l'hôpital : la distraction des malades	115 €
ONCODOUBS	115 €
Banque alimentaire (250 € versé en 2021)	115 €

Par ailleurs, une aide de **115 €** est accordée à la maison Âges et Vie pour diverses animations (réglées directement par la commune).

Lors du débat, une intervention a eu lieu en faveur de l'augmentation de la subvention aux Cadichons.

Adopté à l'unanimité.

◇ **Attribution de contributions ou cotisations 2024 à associations ou groupes.** Le Maire rappelle que l'a commune adhère à :

- Agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine
- Conservatoire botanique de Franche-Comté
- Fondation du Patrimoine
- Association des Maires du Doubs
- Association européenne VIA FRANCIGENA
- Association des Maires ruraux du Doubs
- Association des communes forestières
- CAUE
- AD@T
- CWA Entreprise (Panneau Pocket)
- Intrum (Contribution forestière CVO)

Adopté à l'unanimité.

◇ **Associations conventionnées ou pour accompagnement de projets : montant 2024.** Alain RICHARD, Conseiller municipal délégué propose de retenir :

	Propositions 2024
Grande Classic Cycliste Grand Besançon Doubs	6 500 €
Trail solidaire de Montfaucon	1 650 € (repas bénévoles + presse)
Association Le Château	3 500 € si travaux
Avalfort	700 €
Festival de Musiques Anciennes	2 500 €
Ebulli'son / Bande sonore	2 500 €
Club du Vieux Manoir	2 000 €

Deux propositions de subventions font débat :

- celle proposée au Festival de Musiques Anciennes : bien que fortement baissée par rapport aux années antérieures, le montant semble encore trop élevé au regard du nombre de villageois qui y assistent. D'autant plus que le festival ne porte désormais plus le nom de Montfaucon.
- celle proposée pour la Classic Grand Besançon Doubs : au regard du nombre important de véhicules (caravane publicitaire, sécurité, équipes ...) et de la pollution engendrée.

Après débat, le conseil municipal unanime, une abstention, approuve les montants proposés.

◇ **Jury d'assises 2025**. Conformément aux dispositions de la circulaire et de l'arrêté préfectoraux du 29 mars dernier, sont tirés au sort sur la liste électorale :

- Mme Isabelle FORGUE
- Mme Florence Aoustet
- Mme Elisabeth Philiponet

◇ **Rétrocession à la commune, d'une parcelle A. Natevaux appartenant à l'EPF**. Le Maire rappelle la convention d'achat, par l'EPF, de la parcelle B 131 appartenant aux conjoints HUIN signée en 2010. Arrivé au terme du portage, l'EPF sollicite, en 2024 le versement du solde et les frais notariés initiaux et à venir, soit 36 882 €.

Répondant à une interrogation, le Maire a précisé que les zones (AU) à urbaniser seraient examinées dans le cadre du PLUI **Adopté à l'unanimité**.

◇ **Tarifs 2024 – modification des tarifs de location des salles communales**. Suite à une erreur matérielle, le tarif des salles Victor Hugo, Courbet et Lumière sont modifiés

Location 24 h en semaine		Location 48 h (week-end – veille de jour férié et jour férié)	
tarif été*	tarif hiver*	Tarif été*	Tarif hiver*

Salle Victor HUGO (60 personnes)				
Location compris cuisine + vaisselle	120 €	155 €	145 €	190 €
Arrhes à verser à la location :	10 €			
Caution à déposer à la réservation :	150 €			
Manifestations artistiques - Connotation économique sans cuisine, ni vaisselle	120 €	155 €	145 €	190 €
Salle Courbet (100 personnes)				
Location compris cuisine + vaisselle	90 €	130 €	110 €	160 €
Arrhes à verser à la location :	10 €			
Caution à déposer à la réservation :	150 €			
Manifestations artistiques - Connotation économique sans cuisine, ni vaisselle	90 €	130 €	110 €	160 €
Salle Lumière à La Malate (50 personnes)				
Location compris cuisine + vaisselle	90 €	130 €	110 €	160 €
Arrhes à verser à la location :	10 €			
Caution à déposer à la réservation :	150 €			
Manifestations artistiques - Connotation économique sans cuisine, ni vaisselle	90 €	130 €	110 €	160 €

Adopté à l'unanimité.

◇ **Abandon par SFR du réseau de télévision par câble du quartier de la Malate**. Le Maire rappelle que le conseil municipal du 21 mars l'avait sollicité pour demander à SFR sa participation au retrait de son matériel. Après échanges, une nouvelle convention est présentée dans laquelle SFR accepte de se charger de l'enlèvement de l'antenne, matériels et armoire de réception situés à proximité de la ferme Mathevon.

Les réseaux souterrains seront transférés au réseau Lumière

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de l'évolution de ce dossier et autorise le Maire à signer les deux conventions de transfert, SFR et réseau Lumière.

MANDAT

◇ **Echanges sur le mandat en cours et sur les années restant à courir et propositions d'investissement à engager pour 2025 - 2026.** A l'unanimité, compte tenu de l'importance des travaux et enjeux économiques, les élus décident de programmer une séance spécifique.

AFFAIRES D'URBANISME - DE BATIMENTS – DE TRAVAUX

◇ **Etat des réflexions et actions pour l'urbanisation CHAMPS DES CHEMINS.** Le Maire et Hervé TOURNOUX, Adjoint, présentent le projet d'aménagement par Néolia de la zone AU1C du PLU, répondant aux besoins du Plan Local de l'Habitat de GBM. 53 logements en collectif, construction groupée et maisons individuelles sont envisagés. L'accord des propriétaires, dont la commune, est en cours de négociation. **Le conseil municipal donne mandat afin de poursuivre les échanges vers une élaboration du projet.**

◇ **Point sur le dossier salle d'accueil / bâtiment périscolaire : engagement phase Avant Projet Définitif.** Le Maire, Hervé TOURNOUX et Vincent GIRARD, Adjoints, font le point sur ce dossier. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la maîtrise d'œuvre pour tenter de faire baisser le montant des travaux.

Par ailleurs, compte tenu de l'estimation de la capacité financière communale et des aides envisageables, **le conseil municipal unanime décide de solliciter de la maîtrise d'œuvre l'Avant Projet Définitif (APD) chiffré.**

AFFAIRE DE PERSONNEL

◇ **Etat de la procédure de recrutement en cours.** Le Maire :

- rappelle la procédure de recrutement aux services techniques. Les 5 candidats ont confirmé leur présence lors du jury de recrutement le 19 avril. Compte tenu des délais de prise de fonction, il propose de recruter 1 ou 2 agents, en contrat de vacataire pour les mois de mai et juin 2024.
- Compte tenu de la fin de la mise à disposition de 2 agents du football club à compter du 15 mai 2024 et du besoin en personnel d'encadrement périscolaire et TAP, il propose de recruter Sullivan BLONDEAU et Alix FAIVRE, en contrat de vacataire pour la période 16 mai au 5 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE D'ENVIRONNEMENT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

◇ **Projet de Centrale Photovoltaïque en autoconsommation : recrutement d'un bureau d'études.** Vincent GIRARD, Adjoint rappelle ce projet et les différentes réunions tenues. A ce jour, deux phases de travaux sont envisagées :

- 1- Equiper les toitures de bâtiments communaux et les rendre autosuffisants
- 2- Equiper les toitures des particuliers

Cependant, plusieurs difficultés, administratives, juridiques nécessitent le recours à une maîtrise d'œuvre (peut être GBM). **A l'unanimité, le conseil municipal autorise la consultation en vue de recruter une maîtrise d'œuvre technique / administrative / juridique.**

AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

◇ **Compétence de police spéciale de la publicité extérieure.** Le Maire rappelle que la publicité extérieure concerne les enseignes, pré-enseignes commerciales ou d'entreprises. GBM ayant la compétence PLUI, elle peut assurer le pouvoir de police spéciale. **A l'unanimité, le conseil municipal transfère son pouvoir de police spéciale de la publicité extérieure à GBM.**

◇ **Modification des statuts de GBM.** A l'unanimité, le conseil municipal autorise GBM à prendre la compétence « actions d'animation et mise en réseaux de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1^{er} janvier 2025.

I – COMPTE RENDU SUR DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS (articles L.2122.21 et L.2122.22)

I – 1 / A – EN MATIERE DE DROITS DES SOLS

Hervé TOURNOUX, Adjoint présente :

Déclaration préalable délivrée à : Johann VERGNORY : pose de panneaux photovoltaïques

Déclaration d'intention d'aliéner (renonciation au droit de préemption urbain). Elle a concerné une maison, sur terrain de 2 146 m², en zone UB, rue du Val de Morteau

I – 1 / B – GENERALES

Le Maire fait part des décisions prises : sans objet

AGENDA : Prochain conseil municipal envisagé le mardi 14 mai à 19h30

MANIFESTATIONS :

Vendredi 12 avril	Grande Classic GB Doubs
Samedi 20 et Dimanche 21 avril	Accueil par le Football-Club de l'équipe de France des AMPUTES
Dimanche 21 avril	Sur le parcours de la Grande Classic, passage de la FLECHE BISONLINE (plus de 700 cyclo randonneurs) avec arrivée au belvédère
Mardi 23 avril	A 20h, au Kursaal, concert des 10 ans de l'Ecole de Musique du Plateau avec participation de Guillaume ALDEBERT
Mercredi 1 ^{er} mai	Trail solidaire de MONTFAUCON
Samedi 4 et dimanche 5 mai	Association des Familles : Marché Artisanal de Printemps
Samedi 11 mai	Après-midi, passage et ravitaillement d'un circuit (31 km) du Trail des Forts
10 au 12 mai	Opération Brioche (cf organisation devant la boulangerie à l'instar des actions de LACIM)

A 22h30, le Président lève la séance.

Vincent GIRARD
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Président de séance